COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2022

Convocation adressée individuellement à tous les Conseillers Municipaux le 23 juin 2022.

Etaient présents : tous les Conseillers Municipaux, à l'exception de :

M. Thierry DAYRE	qui a donné procuration à	M. Pierre COMBES
Mme Marie-Christine LAURENT	<<	Mme Martine BERGER
SABATIER		
M. Didier ROUSSELLE	<<	M. Roger VIARSAC
M. Daniel MOUTARD	<<	M. Yves RINCK
M. Christian CARRERE	<<	M. Roger VIARSAC
M. Christian TEULADE	<<	Mme Odile PILOZ
M. Erwan ALLÉE	<<	M. Pascal LANTHEAUME
Mme Marilyn FLAMAIN	<<	M. Patrick CATHENOZ

Mme Anne TAILLEUX est nommée Secrétaire de séance.

DECISIONS

- N° 50 du 20 mai 2022 relative à un contrat avec l'entreprise « SOLEUS » (VAULX EN VELIN 69120) pour la vérification périodique et les essais lourds des équipements sportifs et récréatifs. Dépense : 1 255,70 € H.T.
- N° 51 du 20 mai 2022 relative à un contrat avec l'entreprise « MPS » (JOSSE 40230) pour les vérifications et l'entretien annuel de deux toilettes acquises par la municipalité auprès de ladite société. Durée : un an, renouvelable deux fois de manière tacite. Dépense : 2 340,00 € H.T.
- N° 52 du 23 mai 2022 relative à un contrat avec l'entreprise « E2S SAS » (VILLEURBANNE 69625) pour les vérifications annuelles des chaufferies et le ramonage des conduits des bâtiments communaux. Durée : 3 ans. Dépense : 8 225,50 € H.T.
- ♣ N° 53 du 23 mai 2022 relative à une convention avec les « écoles de SAINTE JALLE et de SAINT SAUVEUR GOUVERNET » pour la mise à disposition des infrastructures du Parc Aquatique « NYONSOLEÏADO », en vue de l'apprentissage de la natation, les vendredis 3, 10, 17 et 24 juin 2022 et le 1er juillet 2022 de 14 h 00 à 15 h 00. Mise à disposition gratuite.
- N° 54 du 31 mai 2022 relative à un avenant au marché à bons de commande avec l'entreprise « DEKRA INDUSTRIAL » (VALENCE 26000) pour les vérifications périodiques des bâtiments communaux, engins, harnais, portails, ascenseurs et visites triennales SSI. Cet avenant prévoit d'intégrer la nacelle et les pieds de levage de la nacelle de la Maison de Pays au contrat. Dépense : 660,00 € H.T.
- N° 55 du 31 mai 2022 relative à un contrat avec la société « QUALICONSULT Sécurité » (BOURG LES VALENCE 26500), dans le cadre des travaux de réhabilitation du Foyer de Jeunes travailleurs Phase 2, pour une mission CSPS. Dépense 3 656,25 € H.T.
- N° 56 du 31 mai 2022 relative à un contrat avec la société « BUREAU ALPES CONTROLE » (VALENCE 26000) pour une mission CSPS lors des travaux d'extension d'un bâtiment pour la construction des chars du CORSO. Dépense 1 390,00 € H.T.

- N° 57 du 31 mai 2022 pour l'encaissement de 210 270,57 € d'indemnisation proposée par le cabinet « POLYEXPERT » (MONTELIMAR – 26201) suite à son expertise après l'incendie de la Maison de Pays survenu le 19 mai 2021.
- N° 58 du 3 juin 2022 relative à un contrat de cession avec « ARTITELO » (TORPES 71270), dans le cadre du festival « ECO TRACKS », pour un spectacle « NI FLÛTES NI SOUMISES » le samedi 2 juillet 2022 à 17 h 00, devant le Théâtre de Verdure. Dépense : 1 000 € net.
- N° 59 du 3 juin 2022 relative à un contrat de cession avec « L'ECUME » (SAINT RENAN 29290), dans le cadre du projet de jeunes « ECO TRACKS », pour un concert du groupe « TETES DE MULES » le samedi 2 juillet 2022 à 23 h 30, au Théâtre de Verdure. Dépense : 1 000 €.
- N° 60 du 31 mai 2022 relative à un contrat de cession avec l'association « L'ESCALE » (SAINT PAUL DE TARTAS 43420), lors de « DIGUE DONDAINE », pour un spectacle musical « LES PATES AU GAZ » le samedi 28 mai 2022 à 18 h 00, sous chapiteau, Promenade de la Digue. Dépense : 1 000 € T.T.C.
- ♣ N° 61 du 9 juin 2022 relative à une convention annuelle d'objectifs et de financement avec « l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes » (ARS) (LYON CEDEX 03 – 69418), pour le fonctionnement d'un centre de vaccination COVID-19 et le versement d'une subvention du Fonds d'Intervention Régional au titre de l'année 2022. Durée : du jour de la signature au 31/12/2022.

La subvention de 34 847 € sera répartie comme suit :

- N° 62 du 10 juin 2022 relative à l'encaissement de 1 200 €, issus du produit de la vente de 12 lots de 5 bains de soleil du parc aquatique NYONSOLEÏADO.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 7 juin 2022 est mis aux voix et approuvé à l'unanimité.

En ouverture de séance, M. le Maire rappelle que « la promulgation de la loi » Vigilance sanitaire de novembre 2021 permet que le quorum soit au tiers des membres du Conseil Municipal et qu'il est possible d'avoir deux pouvoirs par élu, jusqu'au 31 juillet 2022.

Il souhaite rendre hommage à Madame Eliane TERRAS décédée récemment et qui fut Conseillère Municipale de 2001 à 2014 du groupe majoritaire. Professeure d'Histoire et de Géographie à la cité scolaire Roumanille Barjavel durant toute sa carrière ou presque, elle fut également pendant plusieurs années, présidente du Conseil de la vie sociale au foyer hébergement de la Pousterle et présidente du Conseil Presbytéral de la Paroisse protestante du Nyonsais et Baronnies.

Une minute de silence est observée.

M. le Maire invite ensuite les élus et la presse à prendre connaissance de la copie d'un extrait du journal de la ville de Mechernich, déposé sur les tables à leur attention.

Cet article est consacré à l'élection à l'unanimité par le Conseil Municipal de Mechernich de M. Pierre COMBES, en tant que citoyen d'honneur de la ville jumelle, sur proposition du Comité de Jumelage Mechernich Nyons.

M. le Maire se dit surpris et fier de cette distinction qui l'honore ainsi que toute la ville de Nyons.

Applaudissements.

DELIBERATIONS

1 - AFFAIRES FINANCIERES - SUBVENTIONS

1-1 - Versement d'une subvention de fonctionnement au profit du Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) au titre de l'année 2022

RAPPORTEUR: Monsieur Pascal LANTHEAUME

Il est proposé le versement de 3 400 € de subvention au profit de l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), au titre de l'action « permanence d'accès aux droits du public en difficulté et particulièrement des femmes » pour l'année 2022, au regard des missions de service public qu'elle exerce sur la commune. Pour rappel :

- 101 personnes du territoire ont été informées sur des questions d'accès aux droits
- 68 personnes ont été renseignées dans le cadre de l'aide aux démarches administratives
- 27 situations ont été prises en charge par l'intervenante sociale en gendarmerie, sur Nyons.

Cette somme sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

M. Yves RINCK s'abstient

Unanimité

1-2 - Versement d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association « TANGOLIVE » au titre de l'année 2022

RAPPORTEURE: Madame Odile PILOZ

Il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 € au profit de l'association « TANGOLIVE », suite à sa demande tardive et à titre exceptionnel, pour l'année 2022.

Cette somme sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

M. Yves RINCK s'abstient

Unanimité

1-3 - Versement subventions aux coopératives scolaires des écoles publiques de la ville au titre de l'année 2022

RAPPORTEURE: Madame Aurélie LOUPIAS

Il est proposé le versement aux coopératives scolaires des écoles publiques de Sauve et de Meyne les subventions de fonctionnement suivantes :

ETABLISSEMENT	AU TITRE DE L'ANNEE 2022
	L ANNEE 2022
Ecole Maternelle de Sauve	900.00 €
Ecole Elémentaire de Sauve	1 000.00 €
Ecole Maternelle de Meyne	900.00 €
Ecole Elémentaire de Meyne	1000.00 €
TOTAL	3 800.00 €

Ces dépenses sont prévues à l'article 6574-1 du Budget Primitif 2022.

Madame LOUPIAS indique que les Conseils des écoles sont en cours et que les fêtes de fin d'année scolaires se sont bien déroulées.

Concernant l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école primaire de Sauve, le DASEN rencontré en février dernier avait répondu qu'il fallait atteindre un effectif requis.

Le nombre d'élèves inscrits est maintenant suffisant mais rien n'est décidé à ce jour, ce que déplore M. le Maire. La décision est reportée à la rentrée scolaire de septembre.

Il remercie Madame LOUPIAS et les parents d'élèves pour leur action.

Unanimité

1-4 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

1-4.1 - Projet de travaux de construction de deux courts de « padel » et d'un terrain multisports – modification de la délibération N° 2021-12-115 du 16/12/2021

RAPPORTEUR: Monsieur Pascal LANTHEAUME

Par délibération n° 2021-12-115 du 16 décembre 2021, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de création de deux courts de padel et autorisé M. le Maire à faire des demandes de subvention selon le plan de financement présenté alors.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer dans le projet de délibération une demande d'aide financière pour la construction d'un terrain multisports (handball, basketball, football, volleyball, hockey sur gazon, « mini » tennis, badminton et tennis ballon et loisirs) en remplacement du plateau sportif communal en contre-bas de la Promenade de la Digue.

NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT H.T.

DEPENSES		RECETTES		
	Montant	Nature des recettes	Taux	Montant
- Installations de chantiers mutualisées	2 500 €			
Création Courts de PADEL : Travaux de préparation	18 400 € 29 750 € 47 000 € 29 000 € 18 350 €	Département : 20% du projet PADEL	12.7 %	29 000 €
Création du terrain multisports et son gradin : Travaux de préparation Structure mixte bois/métal multisports 24x12	4 430 € 40 500 €	Agence Nationale du Sport, « Équipements sportifs de proximité »	67.3 %	153 560 €
Surface de jeu Option d'équipement, conformité Pare ballons et gradins béton préfabriqués	11 520 € 8 050 € 18 700 €	Autofinancement de la commune de Nyons	20 %	45 640 €
TOTAL H.T.	228 200 €	TOTAL H.T.		228 200 €

A la question de M. CATHENOZ, il est précisé que l'éclairage public actuel du terrain est fonctionnel et programmé pour s'éteindre à 23 heures.

M. le Maire informe que le Conseil Départemental qui s'est réuni le 27 juin 2022 a approuvé le versement de la subvention de 29 000 € au profit de la commune.

Unanimité

1-4.2 Projet de réhabilitation du skate-park

RAPPORTEUR: Monsieur Pascal LANTHEAUME

La ville de Nyons a créé en 2012 un skate-park. L'état des lieux du site et l'engouement des sports de glisse urbaine chez les jeunes (trottinette, roller, skate) nécessitent un aménagement pour une plus grande compatibilité des différentes disciplines.

En réponse à la sollicitation des jeunes, la commune envisage de rénover le skatepark comme suit.

PLAN DE FINANCEMENT H.T.

DEPENSES		RECETT	ES	
	Montant		Taux	Montant
Rénovation du Skate Parc : Travaux de démolition et préparation Assistance à la conception (10%) Modules (x3) et dallage béton Clôture de sécurité	6 450 € 7 350 € 73 500 € 4 800 €	Agence Nationale du Sport « programme équipements structurants de niveau local »	20 %	18 420 €
		Autofinancement de la commune de Nyons	80 %	73 680 €
TOTAL H.T.	92 100.00 €	TOTAL H.T.		92 100.00 €

M. GREGOIRE informe que ces travaux s'inscrivent dans la continuité des aménagements de la promenade de la Digue qui débuteront en octobre.

Le recrutement d'un nouvel agent au Bureau d'Etudes Techniques est prévu à compter du 18 juillet 2022, il sera chargé du suivi de ces dossiers.

Unanimité

1-4.3 Projet de réaménagement de la sortie de Nyons sur la RD 94, entre le chemin des Rieux et la rue du Four à Chaux

RAPPORTEURE: Madame Aurore AMOURDEDIEU

Alertée par des utilisateurs de la traversée piétonne en sortie d'agglomération sur la RD94, entre le chemin des Rieux et la rue du Four à Chaux, la Commune de Nyons souhaite installer une signalétique urbaine spécifique et renforcée pour sécuriser le secteur.

Le dossier a été préparé par les services de la ville assistés des services opérationnels du Département compétents. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES H.T.	RECETTES H.T.
 Panneaux de signalisation (Devis 1 + 2) : devis 1 : 5 353,13 € devis 2 : 266,38 € 	- Conseil Départemental « Amendes de police » :5 135,61 € (80 %) - Autofinancement
Sous total : 5 619,51 €	Ville de Nyons :1 283,00 € (20 %)
- Pose du matériel : 800,00 €	
TOTAL H.T. : 6 419,51 €	TOTAL H.T. : 6 419,51 €

M. GREGOIRE dit qu'un bon travail a été mené sur le terrain avec les services du Département par Madame AMOURDEDIEU, il l'en félicite.

M. le Maire explique que les « amendes de police » sont perçues par l'Etat qui les reverse ensuite aux départements pour financer des aménagements de sécurité routière.

Unanimité

2 – MISE A JOUR DE LA LISTE DES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE VOIRIE

RAPPORTEUR: Monsieur Roger VIARSAC

Par délibération du 29 mai 2017, la commune de Nyons a transféré à la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » pour certaines de ses voiries communales, dont la liste a été ensuite validée par le Conseil Municipal en date du 14 décembre 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer à cette liste une partie du chemin de Pied de Vaux ainsi que le Chemin France Météreau.

M. VIARSAC indique que 46 kilomètres de chemins ruraux situés hors agglomération et qui desservent des habitations seront ainsi entretenus par la CCBDP pour 80 000 € de travaux avec une participation communale de 12 000 €.

Mme AMOURDEDIEU ajoute que les chemins ruraux ne font pas partie des voiries publiques mais relèvent du patrimoine privé de la commune et qu'il n'y a pas d'obligation d'entretien.

La mise en place d'un tableau de classification des voiries débutera d'ici la fin de l'année.

Unanimité

3 – AFFAIRES FONCIERES – Transfert d'office dans le domaine public communal des voiries et réseaux existants des lotissements : « LA FONTAINE DES 3 ROYS », « LE CLOS DES OLIVIERS », « LOU SOUBRAN »

RAPPORTEURE: Madame Aurore AMOURDEDIEU

Par délibérations du 10 février 2020 et du 14 octobre 2020, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une procédure de transfert d'office dans le Domaine Public Communal des voiries et réseaux existants des lotissements :

- > La Fontaine des 3 Roys,
- ➤ Le Clos des Oliviers,
- Lou Soubran,

Une enquête publique s'est tenue du 17 mars 2022 au 02 avril 20022.

Le Commissaire Enquêteur a donné un avis favorable sans réserve au classement d'office dans le Domaine Public Communal des voies privées des lotissements sus mentionnés

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ce transfert d'office sans indemnité des voies et espaces communs des lotissements précités.

En réponse au questionnement de M. RINCK, M. le Maire précise que ce transfert permettra à la commune d'entretenir les voiries et les réseaux de ces lotissements et que le bon état de ces équipements a été vérifié en amont par les différents concessionnaires.

Unanimité

4 – AFFAIRES DU PERSONNEL – Mise à jour du tableau du personnel

RAPPORTEUR: Monsieur Thierry DAYRE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau du personnel comme suit :

CREATION

► SERVICES TECHNIQUES

Au 18 juillet 2022 :

- un poste de Technicien à temps complet

Il s'agit du poste de technicien du Bureau d'Etudes Techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire rappelle l'importance du Conseil Municipal du 27 juillet prochain consacré aux marchés de travaux du parc arboré en centre-ville et de l'aménagement du quartier de la Maladrerie, qui devraient démarrer à l'automne prochain.

La séance est levée à 19 h 30

Le Maire de NYONS, Pierre COMBES